



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 31 Mars 2017

APS – 08/03/2017

Lancement d'un master professionnel en économie numérique

Le ministère des Finances a lancé mardi à Alger en collaboration avec l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP), un master professionnel en économie numérique destiné dans une première étape aux cadres du ministère.

Ce programme de formation qui touchera graduellement plusieurs directions relevant du secteur des finances, a été annoncé en présence de ministre des Finances Hadji Baba Ammi, du ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers Mouatassim Boudiaf et le gouverneur de la Banque d'Algérie Mohamed Loukal.

Il s'agit d'une formation destinée à préparer une ressource humaine qualifiée et disposant des compétences nécessaires pour accompagner la transformation des administrations du ministère des Finances qui vient de lancer un programme de modernisation des services financiers, a-t-on souligné lors de la cérémonie de lancement.

M. Baba Ammi a relevé à cette occasion les engagements de son département pour concrétiser "un important programme de modernisation qui va s'étendre sur l'ensemble des administrations et institutions relevant du secteur".

"La transformation de la ressource humaine dans le processus de modernisation est un axe majeur, qui nécessite l'implication de tous les acteurs nationaux spécialisés dans le numérique et le data", a-t-il souligné.

Il a ajouté que plusieurs autres administrations relevant du secteur des finances vont aussi bénéficier de ce master professionnel citant en ce sens les directions générales des Impôts, des Domaines, celle du Budget ensuite des banques publiques, les compagnies d'assurances et autres établissements financiers.

De son côté, M. Boudiaf a indiqué que la mise en œuvre du programme de formation s'inscrit dans le cadre de la démarche du ministère qui vise à opérer "un changement radical des méthodes de gestion par l'intégration de l'économie nationale dans le processus de numérisation et l'adapter aux mutations technologiques".

Le gouverneur de la Banque d'Algérie a, quant à lui, souligné que ce programme constitue un point départ pour l'élaboration d'un nouveau modèle managérial pour répondre aux besoins exprimés par le secteurs en termes de ressources humaines spécialisées.

Selon l'expert et concepteur de cette formation Soualah Mohamed Rabah, ce master spécialisé compte 18 modules qui seront dispensés par l'ISGP sur 12 mois, et dont la première promotion sera lancée le 13 mars pour une formation de 51 jours.

Cette première promotion est composée de 18 ingénieurs, a-t-il précisé ajoutant que la formation sera assurée par une dizaine d'experts nationaux et étrangers.

APS – 15/03/2017

Les informations financières des entreprises accessibles numériquement aux banques

Un protocole d'accord entre l'Association des banques et des établissements financiers (Abef) et le Centre national de registre du commerce (CNRC) a été signé mercredi à Alger, en vertu duquel les informations financières et commerciales des entreprises sont désormais accessibles aux banques par le portail électronique Sidjilcom.

Le document a été paraphé par le directeur général du CNRC, Mohamed Slimani, et le président de l'Abef, Boualem Djebbar, en présence du ministre des Finances, Hadji Baba ammi, et du ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, et du ministre délégué, chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassam Boudiaf.

Ce protocole d'accord fixe ainsi les modalités de souscription d'abonnements au portail électronique Sidjilcom par les banques et les établissements financiers.

Ce portail permet la consultation en ligne du répertoire national des commerçants (personnes physiques et morales) qui comprend plus de 1,7 million inscrits au registre du commerce, ainsi que les états financiers des sociétés et le bulletin officiel des annonces légales (Boal).

La base des données des actes de nantissements, la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce ainsi que le fichier national des dénominations et noms commerciaux peuvent également être consultés à travers Sidjilcom.

Ce nouveau dispositif technique permet ainsi aux banques et établissements financiers d'authentifier leurs clients et de mieux contrôler leurs dossiers de financements bancaires.

"Il s'agit d'une collaboration à caractère préventif contre les fausses déclarations en vue de lutter contre la fraude", a expliqué M. Slimani soulignant que "cette démarche participera à l'émergence d'une économie nationale saine et transparente".

"C'est un procédé dynamique et interactif et surtout fiable car l'information est mise à jour et obtenu en temps réel", a-t-il fait savoir.

Qualifiant ce nouveau dispositif de "saut qualitatif", M. Djebbar a relevé, de son côté, que l'utilisation de Sidjilcom par les banques et les établissements financiers allait sensiblement réduire les délais de traitement des demandes de crédits et améliorer la qualité du service.

Cette démarche s'inscrit, a-t-il poursuivi, dans le cadre du processus global de modernisation qui a déjà permis aux banques des interconnexions avec les bases de données des administrations des impôts et des douanes.

Dans ce sens, l'Abef compte également signer prochainement des accords avec la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas), la Caisse nationale de sécurité de sécurité sociale des non salariés (Casnos) et la Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du BTPH (Cacobapth) pour lui permettre d'accéder à leurs bases de données, a avancé M. Djebbar.

APS – 15/03/2017

Tous les produits non essentiels soumis à une licence d'importation

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune a affirmé mercredi à Alger que tous les produits exceptés ceux revêtant un caractère essentiel pour les citoyens seront soumis à une [licence d'importations](#) dans un souci de réguler le marché.

"Tous les produits qui entreront désormais en Algérie seront soumis à une licence" a déclaré M. Tebboune lors de la cérémonie de signature d'un protocole d'accord entre l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) et le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).

Les licences d'importation des produits de bases tels que la semoule, le blé, l'huile, le sucre, le lait et les médicaments seront renouvelées automatiquement pour éviter toute rupture sur le marché, a-t-il précisé, ajoutant que tout ce qui est "conjoncturel" sera soumis toutefois à une autorisation limitée dans le temps à l'instar des viandes dont la licence est fixée à trois mois.

Cette mesure tend à réguler le marché et éviter l'anarchie, notamment la surabondance à certaines périodes de l'année et la rareté dans d'autres périodes.

"Nous devons professionnaliser le marché à travers une meilleure organisation et l'amélioration de la qualité. Je ne peux concevoir qu'un seul opérateur puisse importer 30 différents produits allant du blé au rond à béton", a lancé M. Tebboune.

Cependant, aucun opérateur ne sera exclu des licences d'importation, a affirmé M. Tebboune, précisant qu'il s'agit d'une opération de contrôle et de régulation du marché afin de soutenir la production nationale tout en satisfaisant tous les besoins en termes de quantité.

Il a souligné, dans ce sens, que les équipements énergétivores et non conformes aux normes de sécurité ou ne respectant pas la santé du consommateur seront interdits d'importation.

L'activité d'importation de véhicules, de rond à béton, et de ciment a été soumise depuis le début de l'année 2016 à des licences d'importation et le ministère du commerce a décidé récemment d'appliquer la même mesure à l'importation de bananes.

Concernant la cherté des prix des pommes en dépit de l'abandon de la production sur le marché national, le ministre a imputé ce fait à la spéculation exercée par certains opérateurs qui stockent d'importantes quantités pour créer la rareté sur le marché.

APS – 16/03/2017

Révision prochaine du statut du Fonds de garantie des crédits aux PME

Le statut du Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) sera revu prochainement par le gouvernement, a indiqué jeudi à Alger le directeur général de la PME au ministère de l'Industrie et des mines, Abdelghani Mebarek. Un nouveau décret encadrant l'activité du FGAR "fait actuellement l'objet de consultation par les départements ministériels et sera bientôt examiné par le gouvernement", a-t-il précisé lors de la cérémonie de [signature d'une convention entre le FGAR et Al Salam Bank-Algeria.](#)

Selon lui, il s'agira de revoir le statut du FGAR, de le restructurer et de renforcer ses capacités afin de le rendre plus efficace dans l'accompagnement financier des PME, et ce, dans le sillage de la nouvelle loi d'orientation pour la promotion de la PME adoptée par le Parlement en janvier dernier.

A ce propos, il a fait savoir que les garanties du FGAR ne se limiteront plus aux crédits d'investissements destinés au lancement des PME mais s'étendront aux crédits d'exploitation tout au long de leur activité.

"La PME a besoin de financements durant toutes les phases de sa vie et pas uniquement à l'étape de son lancement. Le FGAR va donc élargir son champ d'intervention pour accompagner ce type d'entreprises dans leurs projets de développement et d'expansion", a-t-il expliqué.

En effet, a-t-il poursuivi, les conditions d'obtention des crédits d'exploitation sont le "parent pauvre" des PME et constituent l'une des entraves majeures rencontrées par les entreprises algériennes.

L'autre nouveauté qui sera apportée par le futur décret régissant le FGAR est l'augmentation du montant maximal de la garantie, fixé actuellement à 100 millions de dinars.

Il est également prévu de recapitaliser le FGAR pour renforcer ses capacités financières dans l'accompagnement des PME, a ajouté M. Mebarek.

Depuis son entrée en activité en avril 2004 jusqu'à février 2017, le FGAR a attribué 1.833 garanties de crédits d'une valeur globale de 50,26 milliards de dinars.

59% de ces financements ont été destinés au secteur de l'industrie contre 27% au BTPH, 13% aux services et 1% au secteur de l'agriculture et de la pêche.

Ce montant "faible" des garanties accordées s'explique par "la dimension et la configuration actuelle de ce fonds", ce qui a conduit à la décision de réviser son statut, a clarifié le même responsable.

De surcroît, le FGAR est appelé à renforcer sa collaboration avec l'ensemble des établissements bancaires et financiers activant en Algérie (banques, sociétés de capital-investissement, de leasing et de capital risque), a-t-il soutenu